



## Retraite - cessation d'activité

Par **bégard**, le **23/10/2008** à **10:23**

Actuellement artisan coiffeur et travaillant seule, je désire prendre ma retraite. Le propriétaire des murs, mon bailleur, doit-il, si je lui demande, me dédommager du montant du droit au bail au prix du marché ?